

28 mai 2014



OUVREZ VOS YEUX

(ouvrez les yeux)



LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR GENERAL SUR LES MUTATIONS DE LA CATEGORIE B

Paris, le 27 mai 2014

Monsieur le Directeur Général,

Le syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques vous a, à maintes et maintes reprises, alerté tant sur la gestion prévisionnelle catastrophique des effectifs que sur les calendriers de gestion et leur impact sur les personnels. De la même manière, le syndicat Force Ouvrière a toujours dénoncé la mise en place d'un système de mutation qui trouverait très rapidement ses limites de par son fonctionnement complexe et l'inadaptation des règles d'affectation au nouveau réseau de la DGFIP conduisant à la sclérose des mouvements de mutation et au mécontentement de tous les agents.

Tout d'abord, le projet de mouvement général et de première affectation de la catégorie B vient de paraître. Il fait ressortir un **déficit de 1362 vacances**.

Cette situation est la plus catastrophique de ces dernières années à la DGFIP :

- Dans la **filière gestion publique 758 emplois sont vacants** : 523 en province et 235 en Ile-de-France.
- Dans la **filière fiscale 480 emplois sont vacants** : 380 en province et 100 en Ile-de-France.
- Dans la **filière informatique : 124 emplois sont vacants**.

Vos déplacements dans le réseau vous ont probablement permis de mesurer les difficultés quotidiennes des agents de tous grades qui subissent les conséquences de ces choix délibérés : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir leurs missions. Les résultats de l'observatoire interne ministériel comme les différents instruments mis en place dans le cadre du suivi des conditions de travail en témoignent également.

Comment continuer à faire fonctionner les services avec un sous-effectif de 2 370 agents en catégorie C, et de 1362 agents en catégorie B ?

Ensuite, le calendrier des actes de gestion que vous avez mis en place est en totale inadéquation avec la vie des services et, pire, avec celles des agents. Avec une campagne de mutation débutant au mieux à la mi décembre par le dépôt des demandes de vœux, des CAP déterminant les affectations pour le 17 juillet dans le meilleur des cas, vous avez préféré mettre en place un calendrier sans marge de manœuvre déstabilisant les agents du fait de la connaissance tardive de leur affectation, et condamnant tous les services RH à la marche forcée.

Par ailleurs, **F.O.-DGFIP regrette que bon nombre d'agents ne puisse obtenir satisfaction dans un projet réalisé à minima alors que les directions souffrent de sous-effectif chronique.** Elles ne sont pour autant pas toutes ouvertes à mutations pour les contrôleurs des Finances Publiques. La Direction Générale n'a donc délibérément pas muté l'ensemble des collègues qui auraient dû bénéficier d'une mutation. Force Ouvrière tient à vous rappeler que le droit à mutation est un droit fondamental et déplore que la Direction Générale ne respecte pas les règles de gestion qu'elle a elle-même élaborées.

Concernant les agents promus en catégorie B par liste d'aptitude ou concours, **Force Ouvrière s'indigne qu'1 agent sur 4 ne puisse être affecté dans son département d'origine.** Ces affectations se font souvent à plusieurs centaines voire milliers de kilomètres de leurs intérêts moraux et familiaux.

F.O.-DGFIP a également constaté que la mise en place des Résidences d'Affectation Nationale accroît la difficulté d'obtenir une mutation et augmente les risques d'éloignement. C'est pourquoi bon nombre d'agents, dépités, décident de ne pas déposer une demande de mutation ou pire de refuser une promotion redoutant une affectation non désirée et sclérosent ainsi, à leur corps défendant, tout le système.

Enfin, j'attire votre attention sur la décision qui vient d'être prise par l'ensemble des syndicats représentés en CAPN n°6 des Contrôleurs :

Face au mépris de la Direction Générale suite à la publication du projet de mutation, la totalité des élus de la catégorie B, refusera de siéger tant que l'administration ne leur présentera pas un nouveau projet prenant en compte toutes les demandes de mutation sur des postes vacants. Cela aura pour effet, de déplacer la CAP Nationale au mois de juillet et les affectations définitives de milliers d'agents en CAP locale au mois d'août.

Vous comprendrez qu'un tel recul du calendrier serait néfaste tant pour les services que pour les agents, il est donc de votre responsabilité de procéder à la publication rapide d'un nouveau projet permettant à des centaines d'agents d'obtenir une mutation et à tous les autres, une meilleure affectation.

INFORMATIONS DIVERSES

Régime indemnitaire – Le Directeur Général fait des annonces lors du Comité Technique

A l'occasion du Comité technique de réseau, réuni le 20 mai 2014, le Directeur Général a fait plusieurs annonces sur le régime indemnitaire unifié des agents des Finances Publiques :

- **l'alignement du régime indemnitaire des inspecteurs affectés en direction (DDFIP, DRFIP) sur l'actuel régime des inspecteurs des bureaux de direction de l'ex filière fiscale,**
- **le transfert sans aucune perte financière des IFDD vers l'ACF , incidences fiscales comprises,**
- **pour ceux dont le passage au nouveau régime indemnitaire se traduirait par une perte financière, l'attribution d'une garantie de rémunération à titre personnel non réduite des gains d'échelon et qui ne s'éteindrait que par exemple en cas de mutation avec changement de fonction.**

Tout en apportant une réponse positive sur un certain nombre de revendications du Syndicat F.O.-DGFIP, ces annonces doivent être analysées dans le détail car la définition des bénéficiaires peut aboutir à des points de friction importants.

Ces précisions ne font pas oublier que la politique salariale du gouvernement, qui s'inscrit dans le pacte de responsabilité, est de geler jusqu'en 2017 la valeur du point d'indice, bloqué depuis juillet 2010.

Par ailleurs, F.O.-DGFIP estime inacceptable que la fonction d'adjoint en poste comptable ne soit pas valorisée à hauteur de celle d'inspecteur de direction.

Compte rendu d'audience chez Christian ECKERT, Secrétaire d'Etat du Budget

Les organisations syndicales (O.S.) représentées au CTR ont été reçues le 15 mai 2014 par le Secrétaire d'Etat au Budget, Christian ECKERT. Plusieurs points ont été évoqués :

la situation des effectifs à la DGFIP et l'arrêt des suppressions d'emplois,

- les conditions de travail,
- les traitements indiciaires et, notamment, le gel de la valeur du point d'indice,
- le régime indemnitaire,
- le dialogue social.

S'agissant de la situation des effectifs, le Ministre a insisté sur ce qu'il qualifie de "geste significatif" : le recrutement au 1^{er} octobre prochain de 500 lauréats inscrits sur la liste complémentaire du concours commun de catégorie C. Il a également indiqué que la possibilité d'en appeler d'autres d'ici le 1er octobre prochain n'était pas exclue.

En revanche, il n'a pris aucun engagement sur le niveau global de l'emploi à la DGFIP et n'a pas répondu à notre demande d'arrêt des suppressions d'emplois.

Sur la question des conditions de travail, les OS ont rappelé que les dispositifs d'amélioration mis en place à la DGFIP devaient impérativement aboutir à des résultats concrets, ce qui est loin d'être le cas.

S'agissant du **gel de la valeur du point d'indice**, le Ministre a indiqué que ce gel ne serait pas éternel (!) et que cette question serait réexaminée chaque année en fonction du contexte économique. Il a également insisté sur le fait que l'augmentation de la valeur du point profite davantage aux salaires les plus élevés. Ce dernier propos a amené le Syndicat à penser que le gouvernement serait peut-être tenté de privilégier des mesures catégorielles. F.O.-DGFIP a mis en garde le Ministre sur le risque de tassement de la grille indiciaire et de démotivation de l'encadrement. Nous avons également rappelé que, de notre point de vue, l'ensemble des agents doit avoir son niveau de technicité et d'implication professionnelle reconnu.

C'est pourquoi, F.O.-DGFIP a également alerté le Ministre sur le *caractère démotivant que pourraient avoir des mécanismes de compensation différenciés selon les catégories statutaires*, en cas de perte dans le cadre du régime indemnitaire fusionné.

Enfin, en terme de dialogue social, et dans la mesure où le départ de l'actuel Directeur Général a été confirmé alors que le nom du nouveau n'est pas encore connu, nous avons insisté sur le besoin d'un dialogue constructif et sans tabou nécessaire à la DGFIP.



**AVEC
VOUS**

**POUR
VOUS**

**MAIS
PAS
SANS
VOUS**

Pour nous contacter :

fo.drifip971@dgifip.finances.gouv.fr

Bulletin d'adhésion



Nom:..... Prénom:.....
N° Agora:.....Mél:.....
Grade :.....Quotité de temps de travail:.....
Affectation :.....

déclare vouloir adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. DGFIP).

Fait à....., le.....

Signature